

**LES FEMMES DE PLUS EN PLUS VICTIMES DU TRAFIC DES ÊTRES
HUMAINS EN VUE D'EXPLOITATION SEXUELLE**

Interpol a récemment estimé que la forte rentabilité du trafic des êtres humains et la faiblesse des peines encourues **pousseraient certaines organisations criminelles, notamment spécialisées dans le trafic des stupéfiants, à se « reconvertir » dans le trafic des femmes.**

Des centaines de milliers de jeunes femmes, originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou du sud-Est de l'Europe, actives dans la prostitution au sein de l'U.E. ou dans des pays voisins, seraient les victimes de ces réseaux. Ainsi, en Norvège, où la prostitution est légale, l'implication du crime organisé dans la prostitution qui, jusqu'il y a peu, était exceptionnelle, est devenue « la règle » selon les autorités policières d'Oslo.

Selon Stephen SCHMERBECK, responsable de la lutte contre le trafic des êtres humains à Interpol, les femmes exploitées sexuellement en Europe seraient, pour 69% d'entre elles, âgées de 19 à 26 ans, mais « beaucoup seraient mineures ».

Selon Sophie JEKELER, présidente du Réseau européen contre la Traite des Femmes à des fins d'exploitation sexuelle (qui s'exprimait à Monaco, le 18 octobre, au 6^{ème} Sommet international sur le Crime transnational), le fossé existant entre les niveaux de vie de l'Union européenne et celui de ses voisins immédiats du sud-Est (Roumanie, Bulgarie, Albanie, ex-Yougoslavie) favorise la traite des femmes. Celle-ci semble d'autant plus difficile à combattre que les victimes peuvent présenter des profils très différents : on trouve aussi bien des très jeunes femmes ou des jeunes filles « piégées » par la promesse d'un emploi de serveuse, de *baby-sitter* ou d'artiste de cabaret que des prostituées expérimentées qui peuvent elles-mêmes organiser leur activité voire monter un réseau.

La lutte contre le trafic des êtres humains à fin d'exploitation sexuelle nécessite une dynamique propre. De nombreux experts insistent ainsi sur le fait que cette forme d'exploitation est souvent occultée par la lutte contre l'immigration clandestine et que, même quand des solutions spécifiques existent – comme en Belgique – elles n'enrayent pas le phénomène que la mondialisation rend encore plus difficile à cerner : il n'est plus rare, par exemple, de voir des jeunes femmes originaires d'Amérique du Sud ou de l'ex-URSS « circuler » entre l'Europe et les pays riches d'Asie, essentiellement le Japon, et « passer » entre les mains d'organisations qui semblent s'être livrées à un partage de territoire au niveau planétaire.

